

# Circuit VTT et équestre des Dunes Boisées d'Hourtin

## Circuit VTT des Dunes boisées d'Hourtin

Tous les tracés présentent une technicité équivalente de pratique Vélo Tout Terrain "cross-country", seul le kilométrage est variable.

### LÉGENDE

- Boucle découverte des Écureuils tout terrain  
3 km 35 D+
- Boucle des Renards téméraires  
19 km 380 D+
- Boucle des Lièvres affûtés  
28 km 430 D+

- Parking
- Toilettes
- Point d'eau
- Point de vue

Le balisage directionnel et de sécurité en place sur l'ensemble des boucles :

- Code sécurité de localisation à préciser aux secours
- Sens du parcours (droite ici)
- Boucles concernées par la balise
- Précise un passage interdit au VTT
- Précède l'un des panneaux ci-dessous.
- Arrêt obligatoire à l'intersection de routes ou pistes cyclables.
- Précise une portion à technicité élevée.
- Indique la fin de piste vtt (avant tronçon de l'itinéraire sur route ou piste cyclable).



## Informations

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR À L'ATTENTION DES CAVALIERS ET VÉTÉTISTES

Considérant qu'il convient d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, le présent règlement intérieur a pour but de faciliter les conditions d'usage de l'itinéraire.

L'itinéraire est un lieu de loisirs sportifs, de balades et de promenades compatible avec la protection et la préservation de l'environnement. Il est demandé de bien vouloir **respecter la faune et la flore, et la propreté de l'itinéraire**. La discrétion est une règle absolue pour ne pas perturber la faune. Il n'est pas autorisé de franchir les clôtures, barrières interdisant l'accès à des propriétés privées, à des zones sensibles et d'enfreindre les interdictions d'entrer.

Conformément au décret n°2009-1567 du 15 Décembre 2009, portant création de la réserve naturelle nationale des dunes et marais de Hourtin, il est rappelé notamment que :

- Les chiens doivent être tenus en laisse (art. 4)
- La cueillette des champignons et autres végétaux est interdite (art. 5)
- Les activités commerciales sont interdites (art. 11)
- Circuler en dehors des itinéraires balisés est interdit (art. 18 & 19)

Les itinéraires VTT ont un sens de circulation unique à respecter. Les balises des parcours sont numérotées pour repérer tout éventuel incident. Communiquer dans ce cas le **numéro de balise aux secours** précédé de la lettre V pour le circuit VTT et E pour équestre.

La **prudence** est indispensable sur les passages étroits, intersections et lors d'éventuels dépassements. Respectez ainsi le balisage de sécurité.

Pensez à **consulter la météo** et **vous équiper pour la randonnée** : vêtements adaptés, eau, ravitaillement. Le **port du casque** est recommandé ainsi que tout autre **équipement pouvant assurer votre sécurité** dont : portable, trousse de premier secours. **Ne partez jamais seul**, sinon informez toujours une personne de votre parcours.

En raison du risque incendie, il est **interdit de faire du feu et de fumer** sur l'ensemble du parcours.

**Par mesure de sécurité, lors des jours de chasse en battue, l'accès aux parcours est interdit.**

Les véhicules particuliers des usagers doivent être **garés sur les parkings publics**.

**Le toilettage des chevaux et le lavage des VTT sont interdits** sur l'ensemble de l'itinéraire, y compris sur les parkings.

Les usagers sont responsables des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer à eux-mêmes, aux personnes, aux animaux ou aux objets dont ils ont la charge ou la garde.

Chaque usager est tenu de **souscrire personnellement une assurance** contre le risque telle que **la responsabilité civile**.

**Le non-respect des règles pourra entraîner l'application de sanctions par les autorités de police.**

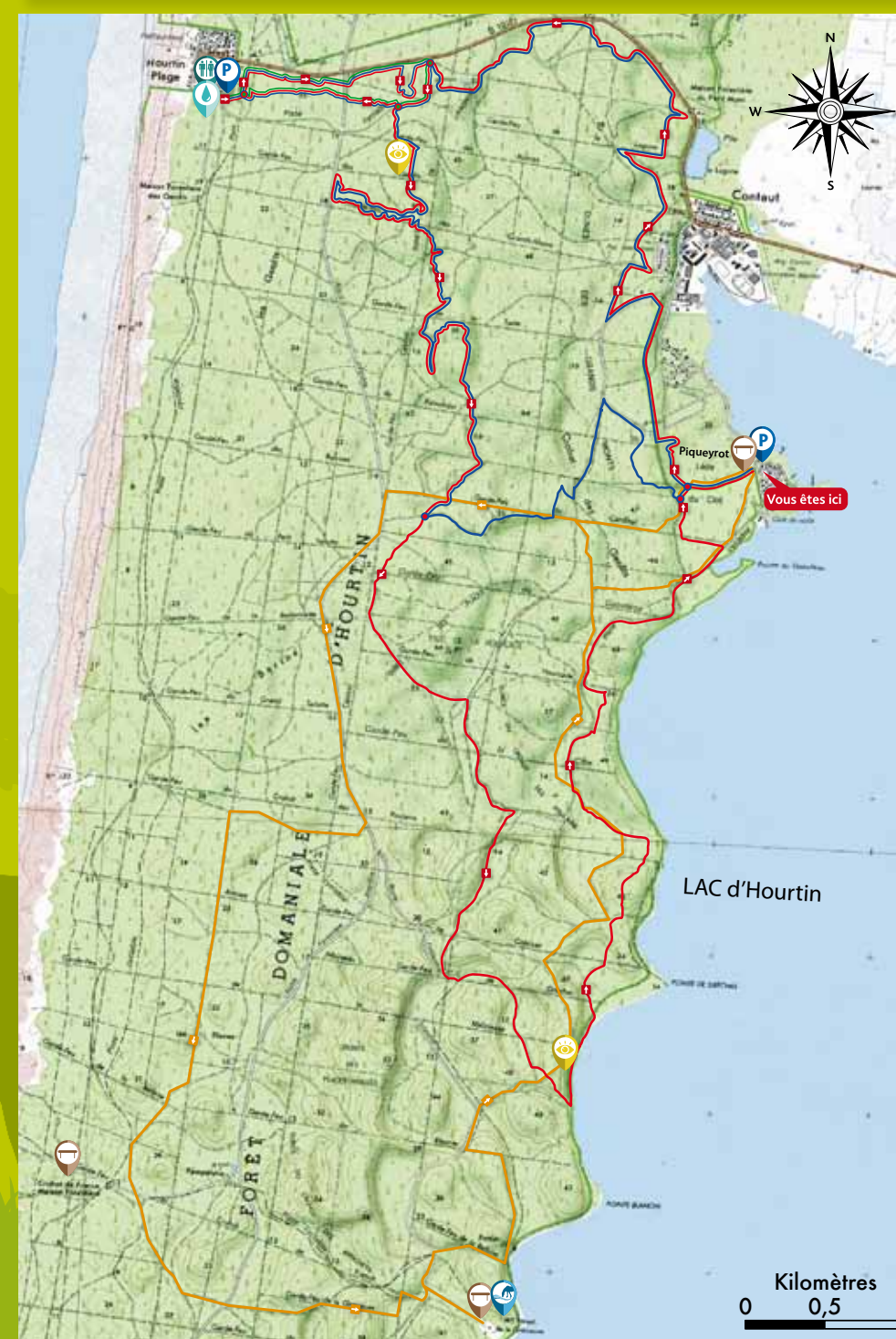
BONNE RANDONNÉE À TOUS.



QR CODE

### NUMÉROS D'URGENCE

Appel urgence : 112 SAMU : 15  
Police secours : 17 Pompiers : 18  
Centre Anti Poison : 05 56 96 40 80



## Sentier cavalier découverte "Champ du Loup"

Ce parcours vous fera découvrir la Réserve Naturelle et la forêt domaniale d'Hourtin, des rives du lac aux abords de l'océan. Vous emprunterez des **sentiers pédestres** et des chemins forestiers, **vous y rencontrerez aussi des véhicules de chantiers ou de police**.

Le pas et le trot sont les allures d'usage, le galop sera bref et dans des conditions de sécurité parfaites.

### PRIORITÉ AUX RANDONNEURS

Les balises directionnelles sont fixées sur des poteaux à droite de la chaussée. Des dispositifs de marquage temporaires ou déviations peuvent être rencontrés.

### LÉGENDE

- Boucle équestre "Champ du Loup"  
20 km

- Parking
- Toilettes
- Point de vue
- Point d'eau
- Ligne d'attache
- Point d'abreuvement

Balisage directionnel et de sécurité

- Itinéraire à suivre
- Changements de direction

- Code sécurité de localisation à préciser aux secours

© la marque de balise orange est la propriété de la FFECNTE

Ayez dans vos sacsques téléphone, trousse de secours et eau de boisson pour la journée. Portez votre casque en toute circonstance. Protégez vous ainsi que votre monture des insectes.

Votre cheval pourra s'abreuver dans le lac à "la Gracieuse" dans l'espace aménagé (barrières avec signalétique).

- La Gracieuse Lac
  - Parking départ Piqueyrat 2,5 km
- Indiquent les grandes directions et sites d'intérêt sur le parcours.

Évitez d'attacher un cheval à un arbre et jamais à un mobilier non prévu à cet effet, installez une ligne si vous êtes nombreux (longe). Harnachez en gardant licol et corde pour attacher ou maîtriser votre cheval depuis le sol.

- Des panneaux routiers préviennent de certains dangers (traversées de pistes cyclables, routes...).
- Sur les voies carrossables ou goudronnées appliquez le code de la route et tenez votre droite.

Respecter la "charte éthique du cavalier de pleine nature" du Comité National de Tourisme Équestre CNTE-FFE ([www.ffe.com/tourisme](http://www.ffe.com/tourisme)) et la "Convention nationale d'accueil des cavaliers en forêt domaniale ONF-FFE" à laquelle les clubs et centres hippiques doivent de se conformer.

**Le parcours n'est pas ouvert aux courses d'endurance ou autres manifestations sportives.**